

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
D'ANTOINE-LABELLE

# AVIS PUBLIC

AVIS est donné par la soussignée, en vertu de l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, que la date de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, initialement prévue le mardi 20 juin 2023 à 10 h 00, est modifiée. Cette séance se tiendra plutôt le **mercredi 21 juin 2023 à 10 h 00**, tel que résolu aux termes de la résolution MRC-CC-15076-05-23.

De plus, suivant l'article 145.1 du *Code municipal du Québec*, la séance du 21 juin 2023 se tiendra à la salle J.-Adolphe Ardouin, située au 2110, chemin Tour-du-Lac, à Nominigüe (*résolution MRC-CC-14885-01-23*).

Donné à Mont-Laurier ce 31<sup>e</sup> jour du mois de mai 2023.

La directrice générale et greffière-trésorière



Me Mylène Mayer